

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 18 décembre 2024

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY (arrivé à 19h30), Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
12 décembre 2024

Transmission en Préfecture
19 décembre 2024

Procurations :

M. François DESPREZ à M. Bernard CHOCRAUX
M. François HENRIQUET à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

Date de publication
19 décembre 2024

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Julie DELTOUR

DELIBERATION N°64/2024	[FINANCES] Délibération Budgétaire Modificative N°1
---------------------------	---

La collectivité a versé une avance sur marché d'investissement en 2024 d'un montant de 36 000 €.

La récupération d'avance sur marché est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite la présence de crédits budgétaires au chapitre globalisé 041.

L'avance doit être récupérée (sauf dispositions contraires dans le CCAP) dès que le marché arrive à 65 % d'exécution et avant qu'il ne dépasse 80 % de son exécution ou lorsqu'il y a recours à un sous-traitant en proportion de sa part exécutée.

En l'espèce, l'avance doit être récupérée mais les crédits au 041 ont été omis dans les prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les virements de crédits suivants :

En section d'investissement

Opération d'ordre budgétaire

Dépenses : Chapitre 041 Article 2151 +36 000 €

Recettes : Chapitre 041 Article 238 +36 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (18 voix pour) les virements de crédits ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

